

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 2024-SEVAD-MO-OC027

Rennes, le 29/11/2024

Objet : Fermeture de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**VU** la demande présentée par l'entreprise JFB Levage ;  
**Considérant** que le grutage d'un bateau, bief de Mons, doit être réalisé le 05/12/2024 ;  
**Considérant** que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescription**

L'accès au chemin de halage et au parking devant le centre fluvial de Mons, rive gauche du pont RD 36 au pont RD 177 est interdit à tous les usagers.

**Le 5 décembre 2024**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise JFB Levage.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bruz.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON